



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Monsieur Olivier DUSSOPT
Secrétaire d'Etat en charge
de la Fonction publique
139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Objet : Plan de titularisation des personnels ouvriers des CROUS

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre au sein du réseau des CROUS de l'accord majoritaire de titularisation des personnels ouvriers, que la CGT a signé avec la CFDT et la FSU en 2017, afin que le processus puisse aller à son terme dans les meilleures conditions.

Nous avons contesté la politique des quotas, limitant artificiellement à 1000 recrutements pour chaque année le volume des titularisations au titre de 2018 et de 2019, soit 2000 pour 8000 agents. La loi permet au protocole Sauvadet de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2020, et nous demandons que le volume de titularisations au titre de 2020 corresponde au nombre d'agents souhaitant accéder au fonctionnariat.

La CGT ne pourrait accepter que le ministère de tutelle refuse d'organiser des titularisations au titre de 2020 pour des raisons purement budgétaires. Cela reviendrait à remettre en cause l'esprit et la lettre de l'accord de 2017.

Les personnels ouvriers, pour prendre leur décision quant à une éventuelle titularisation, accordent évidemment la plus grande attention aux conditions de reclassement dans les corps de fonctionnaires. S'agissant de ces dernières, nous estimons que celles mises en œuvre pour la session 2018 renforceront leur souhait d'accéder à la titularisation.

Par ailleurs, la CGT se félicite de la mise en œuvre des examens au titre de 2018 et de l'engagement des services RH.

Pour en venir à la troisième séquence du plan de titularisations, la CGT insiste sur le fait que l'engagement de l'Etat, quand il a signé le protocole de titularisation des personnels ouvriers des CROUS, entraîne une neutralisation des conséquences budgétaires de cette titularisation sur le budget de ces établissements publics.

Cette neutralisation a un triple visage.

D'une part la fonctionnarisation entraîne une forte hausse de la « cotisation employeur implicite » du CAS Pensions. La constitution de plusieurs milliards de réserves au CAS Pensions permet de neutraliser l'augmentation budgétaire en résultant pour ces établissements, qui au bout du compte est de toute façon artificielle.

D'autre part, les gains indiciaires issus du reclassement des agents sont modestes, au plus l'équivalent d'un échelon, mais ont des conséquences budgétaires. Elles doivent aussi être neutralisées. Le réseau des CROUS a certes des ressources propres et la fonctionnarisation renforce l'engagement des agents dans le service public, mais pour autant les agents ne doivent pas payer eux-mêmes leur titularisation.

Enfin, il est à notre sens absolument nécessaire d'organiser des épreuves de recrutement spécifiques pour 2020. Si le principe en a été acquis dès l'origine par le ministère du Budget, c'est sous condition de l'opportunité de cette organisation.

Nous insistons sur le fait que le réseau des CROUS doit être en capacité d'organiser ce troisième cycle de recrutement, qui pour nous fait partie de l'accord signé par les organisations syndicales avec l'Etat.

Demeurant disponible pour tout contact complémentaire que vous jugeriez utile, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'UFSE-CGT.



Jean-Marc CANON
Secrétaire Général

Copies à :

- Madame Marine Darnault, Directrice adjointe de Cabinet
- Monsieur Thierry Le Goff, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique